

CONFINEMENT NOVEMBRE 2020 : MODIFICATION DES PERMANENCES

La permanence d'accueil au public sera assurée les mardis de 16h à 19h à compter du 10 novembre. Celle du vendredi après-midi ne sera plus assurée à compter du 13 novembre. La continuité du service sera assuré en télétravail le vendredi. En dehors de la permanence, merci de vous adresser au Maire pour toute demande.